



**SIXIEME REUNION ANNUELLE DE LA COALITION POUR LA  
CONSERVATION AU CONGO « CoCoCongo »  
Kinshasa, 30-31 Mars 2010  
Hôtel MEMLING KINSHASA : Salon VIRUNGA**

**RAPPORT FINAL**

**Mars 2010**

## 1. Introduction

Il s'est tenu du 30 au 31 mars 2010, au Salon Virunga de l'Hôtel Memling, dans la commune de la Gombe à Kinshasa, sous la modération de Monsieur Benoit Kisuki, Directeur-Pays de Conservation International, la sixième réunion annuelle de la Coalition pour la Conservation au Congo «CoCoCongo».

Organisée par l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature, la présente édition a été financée par l'UNESCO, le Projet de Réhabilitation des Parcs Nationaux (PREPAN), le Programme Biodiversité et Forêts (PBF), Conservation International (CI), le Programme ECOFAC IV et par l'Union Mondiale pour la Conservation de la Nature (UICN).

L'objectif de ces assises était de renforcer la coordination et la communication entre l'ICCN et ses partenaires afin de faire face, avec efficacité, aux menaces et défis de la protection et la gestion du Réseau des Aires protégées de la RDC.

Quatre résultats étaient attendus de cette concertation à savoir :

- 1° un consensus dégagé entre l'ICCN et ses Partenaires sur le Règlement Intérieur réaménagé de CoCoCongo ;
- 2° un plan d'action pour un lobbying destiné aux institutions qui doivent assurer l'intégrité et la sécurisation permanente et efficiente des aires protégées ;
- 3° un engagement ferme du Gouvernement à trouver des appuis indispensables à la protection et à la promotion efficaces et durables des aires protégées ;
- 4° un engagement du Gouvernement à assumer pleinement, en coopération avec les partenaires, sa responsabilité pour la mise en œuvre effective du Plan de Réforme et du Programme de Renforcement de l'ICCN issus de la Revue Institutionnelle.

Quatre axes résumant les réalisations de l'année 2010 ont orienté les réflexions des présentes assises :

- 1° l'évaluation de l'exécution des recommandations de CoCoCongo V ;
- 2° l'approche méthodologique de CoCoCongo et son Règlement Intérieur ;
- 3° la protection des sites et le développement communautaire ;
- 4° la Réforme Institutionnelle de l'ICCN.

Le déroulement de la présente session, étalée sur deux jours, a connu sept temps forts à savoir : la cérémonie d'ouverture, l'examen et l'adoption du rapport d'exécution des décisions et recommandations de CoCoCongo V, les communications, les travaux en commissions et la plénière pour le premier jour,

la présentation de l'ICCN, le débat sur les recommandations du premier jour et la cérémonie de clôture pour le deuxième jour. Il convient de préciser que le premier jour était consacré aux échanges entre l'ICCN et ses partenaires contractuels tandis que le deuxième jour était réservé à la concertation de haut-niveau entre l'ICCN et ses partenaires d'une part et les représentants des services publics d'autre part sous la présidence de Son Excellence le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme.

## 2. Cérémonie d'ouverture

Deux allocutions ont été suivies au cours de cette cérémonie. Les mots de circonstance et d'ouverture prononcés respectivement par l'Administrateur Délégué Général de l'ICCN et le Secrétaire Général à l'Environnement et Conservation de la Nature, représentant personnel de SE Monsieur le Ministre empêché, ont circonscrit le cadre de la réunion en définissant les questions à traiter. Les éléments suivants ont été particulièrement notés :

1° Dans l'allocution de l'Administrateur Délégué Général de l'ICCN :

- l'énumération de quelques points saillants qui ont marqué l'accomplissement de la mission de protection et de promotion de la biodiversité dans les aires protégées durant les derniers douze mois ;
- la reconnaissance des efforts déployés par le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme et certaines autorités provinciales en collaboration avec les FARDC et la MONUC ;
- la nécessité de revisiter le concept et les méthodes d'approche opérationnelle du cadre de concertation « CoCoCongo » afin d'en améliorer l'efficacité pour l'intérêt supérieur de la conservation dans notre pays ;
- le nouveau statut d'Etablissement public de l'ICCN qui absorbe l'Institut des Jardins Zoologiques et Botaniques du Congo (IJZBC), ce qui implique sa réforme, c'est-à-dire sa restructuration et le renforcement de son fonctionnement à travers la revue institutionnelle et nécessite un accompagnement approprié ;
- l'annonce du démarrage de différents projets ;
- les remerciements aux partenaires œuvrant dans les sites et les différents programmes.

2° Dans l'allocution du Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, lu par son représentant personnel le Secrétaire Général à l'Environnement :

- la satisfaction pour le travail abattu par les cadres et agents de l'ICCN ;
- l'engagement du Gouvernement de tenir le pari de la mutation de l'ICCN afin de lui permettre d'accomplir ses missions dans des conditions idéales et de produire un service de qualité en termes de conservation in-situ et ex-situ de notre biodiversité, ce qui est devenu une priorité quotidienne du Ministre, engagement traduit par la décision de doter l'ICCN du statut d'Etablissement public qui absorbe en plus l'ex-IJZBC ;
- la décision du Gouvernement de lutter, étape par étape, contre tous les ennemis de la conservation en restaurant progressivement la paix et la sécurité sur le territoire national jusqu'à un contrôle acceptable de toutes les menaces ;
- les remerciements aux partenaires pour leur appui aussi diversifié que soutenu à la cause de la conservation et l'assurance de la conscience de la responsabilité du Gouvernement vis-à-vis du peuple et de l'humanité en ce moment où le changement climatique n'est plus un slogan ;
- l'appel lancé aux partenaires pour sensibiliser leurs pays respectifs et aussi pour faire fonctionner efficacement, en dehors des frontières de la RDC, les mécanismes appropriés afin de décourager le braconnage, en posant des actes d'éclat sous prétexte que cette année est consacrée à la biodiversité ;
- l'appréciation de la pertinence des questions inscrites à l'agenda des présentes assises et qui seront discutées avec les participants au deuxième jour des travaux sur base des résultats des échanges en commission puis en plénière.

Après la pause café, et en guise d'introduction aux travaux proprement dits, le Modérateur a rappelé aux participants l'agenda du jour, les grandes lignes du discours de l'Administrateur Délégué Général et les axes qui devront guider leurs réflexions et discussions, en mettant l'accent sur les changements climatiques. Ensuite il a donné la parole au Secrétaire exécutif de CoCoCongo pour sa présentation.

### **3. Examen et Adoption du rapport d'exécution des décisions et recommandations de CoCoCongo 5**

Le Secrétaire exécutif de CoCoCongo, Dr Muamba Georges, a d'abord rappelé à l'intention des participants la qualité du Modérateur qui a été pendant longtemps Administrateur Directeur Technique de l'ICCN, ce qui lui confère la maîtrise des matières à traiter. Ensuite, il a fait l'économie du Rapport d'évaluation de l'exécution des décisions et recommandations de CoCoCongo V, contenu dans le document de

travail n° 2 distribué aux participants. Cette évaluation qui a porté sur l'intégrité et la protection des sites, le Développement communautaire, le Plan de réforme et programme de renforcement de l'ICCN, et enfin la déclaration des participants a traduit le niveau d'exécution des actions prioritaires en référence aux indicateurs retenus sur une période de douze mois. Il ressort de cet exposé que l'ICCN n'a pas été capable d'assurer l'intégrité et la protection de nos sites exception faite de la Réserve de Faune à Okapi (RFO); les actions prioritaires retenues dans le cadre du développement communautaire n'ont pas été exécutées comme souhaité; le chemin à parcourir dans le plan de réforme et de renforcement de l'ICCN reste long en dépit des avancées significatives enregistrées dans le cadre du Projet d'Appui à la Réforme (PAR), le décret du gouvernement est encore attendu; tous les enjeux figurant dans la déclaration des participants sont toujours d'actualité (voir Actes Final de CoCoCongo5). Cet exposé a suscité des questions de la part des participants et les réponses suivantes ont été données :

- A propos de la contradiction apparente relevée par la citation d'un site en péril, en l'occurrence la Réserve de Faune à Okapi (RFO), comme une exception dans l'ensemble des sites de la RDC dont l'intégrité et la protection sont réputées non assurées, le Secrétaire Exécutif a porté à la connaissance des participants qu'une demande de retrait de ce site de la liste des sites en péril a déjà été adressée par Monsieur l'Administrateur Délégué Général et la réponse encore attendue pourrait intervenir au plutôt au mois de juillet prochain lors de la session de l'assemblée générale du Comité du Patrimoine Mondial à Brasilia.
- Au sujet des critères d'évaluation ceux-ci ont été établis sur base des défis retenus l'année précédente et vérifiés sur terrain en fonction de différents rapports recueillis lors des missions effectuées par différents cadres de la Direction Générale en commençant par Monsieur l'Administrateur Délégué Général d'une part et les échanges(rapports) des partenaires d'autre part.
- Il a été suggéré que les recommandations soient ajoutées à ce rapport même si elles sont déjà traduites à travers les résultats attendus des présentes assises.

A la suite de cet échange, le rapport a été adopté.

## 4. Communications

Trois communications sur la réforme de l'ICCN ont été faites :

La première a été faite par l'Administrateur Délégué Général (ADG) de l'ICCN et portait sur le Contexte et Cadre légal de la réforme. Après avoir présenté le Projet d'Appui à la Réforme(PAR) comme une structure de l'ICCN pilotée par Mr Marc Languy, Mr l'ADG a donné un aperçu historique de la réforme actuellement en cours

à l'ICCN et qui remonte à l'an 2006 avec la revue institutionnelle, montrant que l'ICCN était déjà en avance sur ce processus de réforme qui traduit la volonté du gouvernement de changer le mode de gestion des entreprises publiques.

La deuxième, faite par le Chef de mission Marc Languy, était consacrée au Projet d'Appui à la Réforme (PAR). Il a introduit son exposé en expliquant la différence qui existe entre le PAR et la réforme. Ensuite il a parlé de l'historique, du financement, des composantes, de l'organigramme, des fonctions finances, de la maîtrise des effectifs avec le recensement du personnel, le processus de mise à la retraite, le plan de renouvellement des effectifs et le recrutement, de la gestion des ressources humaines avec un logiciel approprié, du profil des postes, de la politique de rémunération avec un programme ambitieux d'ici juin 2011

La troisième, par Mr Philippe PINGANNAUD concernait la réhabilitation et le renforcement de la Direction Financière. Dans son intervention l'expert a d'abord tracé l'historique de l'appui de l'Union européenne à la direction financière et du cofinancement de FEM avec Projet de Réhabilitation des Parcs Nationaux(PREPAN) + KfW (Projet des Réhabilitation). Puis il a énuméré les problématiques majeures et décrit l'organisation actuelle de la direction financière. Ensuite il a donné les axes de travail prioritaires avec un objectif en 5 points avant de se focaliser sur les partenariats et les autres enjeux impliquant la direction financière.-Il se dégage nettement une réelle volonté de crédibiliser l'administration financière de l'ICCN.

Ces différentes communications ont donné lieu à des échanges au cours desquels les préoccupations suivantes ont été soulevées et les éléments de réponse suivants apportés :

1. Concernant la crainte de voir le projet renforcer le centralisme au sein de l'ICCN l'expert a apaisé l'assistance en disant qu'il n'en sera pas ainsi car la mission de l'ICCN est essentiellement technique, la direction financière ne venant qu'en appui pour permettre à l'ICCN d'avoir des données fiables en provenance des sites.
2. Au sujet du lien entre la gestion des parcs nationaux et des réserves de biosphère, l'expert a expliqué que les parcs nationaux et les réserves de biosphère sont tous des aires protégées mais qu'un parc national peut aussi être une réserve de biosphère.
3. Sur l'option du recrutement d'un directeur financier après deux ans au lieu du recrutement d'un expert international qui doit travailler avec un expert national pendant deux ans, le temps d'être rodé, à l'exemple d'autres expériences qui ont déjà réussi, il a été précisé que le futur directeur financier congolais sera recruté après une période allant de 18 à 24 mois et sera accompagné.

4. Pour ce qui est de l'intégration des données des partenaires dans les états financiers de l'ICCN, les dispositions sont prises avec les partenaires pour que leurs données soient transmises et intégrées dans la situation générale des finances de l'ICCN.-Ceci procède notamment du souci de transparence prônée par CoCoCongo.

5. Quand à l'acheminement des documents comptables vers les sites par les agents, les experts ont rassuré aux participants que cette époque est maintenant révolue avec l'ouverture d'un compte salaire par exemple au Parc National des Virunga d'une part et avec d'autres mécanismes plus sécurisants à l'étude d'autre part.

## 5. Travaux en commissions

Conformément aux termes de référence de la réunion, trois commissions de travail ont été mises en place avec les mandats suivants :

Commission n°1 - Approche méthodologique de CoCoCongo : chargée de proposer des amendements au Règlement Intérieur de CoCoCongo ;

Commission n°2 - Protection des sites et Développement communautaire : chargée de formuler des recommandations adéquates à l'ICCN, aux partenaires et au Gouvernement et de produire un Agenda conséquent pour la sensibilisation des autorités congolaises ;

Commission n°3 - Reforme Institutionnelle : chargée de formuler des recommandations susceptibles d'amener les partenaires à accompagner le processus de la réforme en appuyant l'exécution des activités ciblées et le Gouvernement à apporter un appui effectif au processus.

## 6. Plénière

Après les travaux en commissions, les participants se sont retrouvés en plénière pour l'audition des rapports de différentes commissions.

A l'issue des débats et moyennant des amendements, les résolutions importantes ont été prises et sont annexées au présent Rapport final.

## **A l'ICCN :**

1. Recadrage des missions de CoCoCongo: le leadership est assuré par l'ICCN qui est accompagné par les actions des partenaires ;
2. Dynamisation de la structure qui doit assurer le suivi et le fonctionnement de CoCoCongo ;
3. Institution des rencontres thématiques dans le courant de l'année : vivification de la structure dans le courant de l'année d'une part mais aussi renforcement de l'information et de la communication entre acteurs de terrain d'autre part ;
4. Instauration, lors des réunions de CoCoCongo, de la présentation de l'état de conservation des sites ;
5. Révision du ROI de CoCoSi revu pour instaurer un lien entre le CoCoSi et le CGCC ;
6. Définition claire des sujets ou thèmes à traiter au niveau de session de CoCoCongo notamment, l'État de conservation des sites, le Développement communautaire, le Lobbying et le Partenariat, avec possibilité de sous groupes sur des sujets diversifiés ;
7. Information de la DG aux Sites au fur et à mesure sur les outils de GRH développés dans le cadre de la réforme (Procédures de mise à la retraite, recrutements, ...) ;
8. Création par la DG d'une commission de normalisation des outils de planification au niveau des 5 sites du patrimoine mondial et 2 autres sites (P.O.) ;
9. Mise sur pied par la Direction Générale(DG) d'une commission de travail comprenant ses propres experts et 3 partenaires représentatifs en vue de :
  - définir un modèle des contrats type,
  - recenser les contrats existants ;
10. Obtention du Ministère de la Fonction Publique le recrutement de nouvelles unités de surveillance, du Ministère de la Défense des instructeurs pour leur formation et du Ministère des Finances l'amélioration des conditions socioprofessionnelles de l'ensemble du personnel de l'ICCN ;
11. Intensification des campagnes de sensibilisation/éducation environnementale visant les communautés riveraines ;
12. Contribution à la recherche d'alternatives au développement des communautés riveraines en collaboration avec le Ministère en charge du Développement rural.

### **Au Gouvernement :**

13. Validation par le Gouvernement des résultats des travaux par un cabinet d'audit à signature internationale dans le cadre d'une mission associant le Portefeuille, ceci après la mission d'états de lieux réalisée par le portefeuille ;
14. Association de l'ICCN aux décisions de liquidation de certains actifs en couverture des passifs ;
15. Engagement de l'Etat à couvrir le passif résiduel éventuel ;
16. Evacuation des bandes armées des aires protégées, sanctions exemplaires à l'endroit des éléments des FARDC impliqués dans le braconnage et dotation des gardes de l'ICCN en matériel d'ordonnancement ;
17. Evacuation des exploitants miniers opérant dans les aires protégées et annulation des permis d'exploitation délivrés pour des sites (ex : Kabobo) identifiés comme prioritaires pour la conservation, dans la perspective d'ériger 15% du territoire national en aires protégées ;
18. La reconnaissance officielle du statut paramilitaire des agents de l'ICCN et de l'homologation de leurs grades.

### **A la Communauté internationale :**

19. Définition rapide d'un cadre conventionnel pour la transmission des données financières et comptables liées à l'exécution des programmes des partenaires et de l'ICCN ;
20. Poursuite/intensification de l'appui apporté à l'ICCN en équipement de brousse, en rations de patrouilles, en matériel roulant et de communication ;
21. Promotion des mécanismes de financement durable de la conservation (REDD, MDP, etc.) ;
22. Poursuite du renforcement des capacités du personnel de l'ICCN.

## **7. Présentations de l'ICCN**

La seconde journée de la réunion a commencé par la projection d'un clip de l'artiste musicienne Marie Misamu sur « le changement climatique et l'homme » suivi par un appel à contribution lancé par l'ADG en vue de finaliser ce support de sensibilisation et d'appuyer d'autres initiatives du genre.

Ensuite, par la voix de son Inspecteur Général Dr Mbayma, l'ICCN a fait, en présence des représentants des services publics, une présentation intitulée « Les 5 Chantiers de la République en marche à l'ICCN ». Cette communication qui a porté sur le cadre légal, la mission, le patrimoine, les activités comme la protection, le Monitoring et la recherche, l'écotourisme, les alternatives de développement, les perspectives d'avenir et le témoin privilégié de ces actions a montré comment l'ICCN s'insère dans le Programme du Gouvernement et fait connaître l'ICCN à ceux qui ne le connaissent pas. Deux recommandations sont sorties de cette présentation : l'amélioration des rapports entre les institutions du pays afin de relever les défis du développement durable et de la Conservation de la Nature, le développement des synergies par un échange d'informations entre l'ICCN et l'ONT et les appuis permettant aux deux institutions sœurs de remplir pleinement leurs missions.

Enfin, un film documentaire intitulé « l'ICCN et la Conservation de la Nature » a été projeté. Ce film a donné l'état général de la conservation en élucidant les énormes potentialités touristiques, les divers problèmes de gestion et les efforts déployés par les autorités.

## **8. Débat sous la présidence de son Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme**

L'ADG a d'abord présenté, à l'attention de Son Excellence Monsieur le Ministre, les divers problèmes liés à l'intégrité et à la protection des sites, les différents défis à relever et les principales recommandations formulées par les participants à l'issue du premier jour des travaux.

Le Ministre a examiné une à une ces recommandations et des débats suscités, sont sorties les déclarations suivantes :

## **1. De la protection et de l'intégrité des sites :**

### **1° Recommandation relative à l'évacuation des bandes armées des aires protégées :**

Son Excellence Monsieur le Ministre a promis de lancer, avec l'aval du Chef de l'Etat qui en a déjà manifesté la volonté, une grande opération d'évacuation des bandes armées des aires protégées.

**2° Recommandation relative à la dotation des gardes de l'ICCN en matériel d'ordonnement approprié :** liant la question de renforcement des capacités des gardes au changement de leurs conditions de vie, il a déclaré qu'il ne voyait aucun inconvénient à ce que les gardes de l'ICCN soient équipés en armes.

**3° Recommandation relative à l'évacuation des exploitants miniers opérant dans les aires protégées :** à ce sujet il a déclaré que l'ordre devrait revenir en ce qui concerne la conservation et que tous les efforts devraient être déployés pour y arriver.

**4° Recommandation relative à la reconnaissance officielle du statut paramilitaire des agents de l'ICCN et de l'homologation de leurs grades :** les efforts fournis pour régler ce problème sont perceptibles dans le décret de changement de statut de l'ICCN qui est attendu d'ici la fin de la semaine en cours.

**5° Recommandation relative au recrutement de nouvelles unités de surveillance, à leur formation et à l'amélioration des conditions socioprofessionnelles :** Il a instruit l'ADG d'écrire à son Ministre de tutelle pour que celui-ci obtienne de son collègue du Budget des fonds additionnels pour le recrutement des nouvelles unités.

### **6° Recommandation relative à la recherche d'alternatives au développement des communautés riveraines :**

L'ADG a déclaré que l'ICCN contribue à la recherche d'alternatives au développement des communautés riveraines des aires protégées dans le cadre de sa Stratégie de Conservation Communautaire notamment en consacrant 20 à 30 % des recettes touristiques en faveur des populations riveraines.

Le Ministre a renchéri en demandant aux partenaires de disponibiliser un certain pourcentage de leur budget en faveur des communautés locales.

**7° Recommandations relatives à la poursuite de l'appui apporté à l'ICCN en équipement de brousse, en rations de patrouille, en matériel roulant et de communication, au renforcement des capacités du personnel de l'ICCN et à la promotion des mécanismes de financement durable de la conservation :**

- Le représentant de la Banque Mondiale a déclaré que l'ICCN a la possibilité de recourir au fonds fiduciaire à travers le mécanisme de financement durable.
- L'UNESCO, par la voix de sa représentante, a reconnu les progrès réalisés dans les Sites du Patrimoine Mondial notamment au sujet de la question des salaires et a souhaité que tous les aspects positifs soient portés à la connaissance du Centre du Patrimoine Mondial lors de sa prochaine réunion. L'UNESCO s'engage à poursuivre l'appui qu'il a toujours apporté à l'ICCN en concertation avec la GTZ.
- L'appel à proposition des projets fait par l'Agence Française de Développement (Afd) dans la cadre du financement durable et du Développement communautaire a reçu un écho favorable et le résultat de la sélection des projets soumis est attendu.

**8° Recommandation relative à la réforme institutionnelle de l'ICCN :**

Confirmant l'option levée par le Gouvernement en vue de rationaliser leur gestion, le Ministre a annoncé la dissolution effective de l'Institut des Jardins Zoologiques et Botaniques du Congo et la sortie très prochaine du décret installant l'ICCN. Tout en déclarant que l'ICCN avait plus à gagner dans l'absorption de l'IJZBC, il a rassuré les partenaires de son engagement à ne pas arrêter à mi-parcours ce processus mais à le poursuivre sans souffler jusqu'au bout. Les processus est en marche et les ressources y afférentes sont disponibles, notamment pour la mise à la retraite des agents. Le Directeur Général ou l'ADG de l'ICCN doit désormais prendre part à toutes les rencontres du Groupe thématique concernant l'ICCN.

Pour l'ADG de l'ICCN, la Direction Générale de l'ICCN devra créer une commission d'harmonisation de différents outils de gestion des 5 sites du patrimoine mondial et des deux autres aires protégées à identifier (le Parc National de la Maïko pour lequel une demande d'inscription sur la liste des biens de l'humanité a été introduite, ainsi que la Réserve Naturelle d'Itombwe). Le besoin de disposer d'un modèle type de contrat est réel et un projet de contrat sera soumis à l'approbation du Ministre.

Quant au représentant de la Banque Mondiale, les dispositions relatives à la transmission, des partenaires vers l'ICCN, des données financières et comptables liées à l'exécution de leur programme, devront être définies dans un cadre conventionnel et coulées dans des textes réglementaires.

## 9. Cérémonie de clôture

En guise de conclusion aux travaux, Son Excellence Monsieur le Ministre a rappelé la lourde mission de l'ICCN qui gère 11 % du territoire national et qui mérite de ce fait un renforcement des capacités, en relevant que la réforme institutionnelle en cours est à verser dans ce chapitre. Il a remercié les partenaires au développement pour les appuis dont bénéficie l'ICCN. Se basant sur le cas de la population de Monkoto qui ne bénéficie d'aucune retombée des financements mobilisés pour le Parc National de la Salonga (aucun véhicule, un centre de santé qui laisse à désirer), il a souligné la difficulté d'assurer la gestion de la biodiversité de cet écosystème sans l'implication de cette population. Lançant aux partenaires un appel à un partenariat ouvert et responsable, il a déclaré que désormais tout programme de développement devra inclure un volet social et tenir compte des besoins vitaux des populations, autant que les partenaires demandent au Gouvernement de bien distribuer le revenu national. Les ONGs ne fonctionneront pas sans le contrôle gouvernemental et la protection sera l'affaire de tous ou ne le sera pas.

C'est sur ces mots que la Ministre a mis fin aux travaux de la sixième réunion annuelle de la Coalition pour la Conservation au Congo «CoCoCongo».

Fait à Kinshasa, le mercredi 31 mars 2010.

**Le Rapporteur Général,**

Dr Muamba Tshibas  
Secrétaire Exécutif de CoCoCongo  
Directeur de la Coopération Internationale  
et Planification.

## OUVERTURE

De gauche à droite : Pasteur Cosma Wilungula Balongelwa (ADG ICCN), le Secrétaire Général du MECNT, et Idi Omari India (ADGA ICCN).



## CLOTURE

Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme entouré du Comité de gestion de l'ICCN et des Cadres de l'ICCN.

